

**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL SYNDICAL DU PAYS DE MONTBENOIT
LE JEUDI 7 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 7 février à 20h, le Conseil Syndical du Pays de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Président.

Secrétaire de séance : Emeric GUINCHARD
Nombre de membres : 10
Présents : 8
Excusés : Jean-Charles MARGUET, Adrien PELLEGRINI, Claude BARTHOD-MICHEL,
Présents : Gilles MAGNIN-FEYSOT, Jacques DE GRIBALDY, Claude POURCHET,
Jean-Claude MAIRE, Gérard CHEVENEMENT, Cyril MERCET, Emeric GUINCHARD,
Marie RUFFENACHT.
Date de la convocation : 31/01/2019

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Syndical de novembre 2018.
2. Point sur l'excédent dégagé
3. Méthode de Calcul du BP 2019 (avec nombre habitants INSEE et nombre d'élèves au 1er janvier) : délibération
4. Examen des propositions d'emprunts et ventilations par commune : délibération sur choix de l'emprunt
5. Répartition de l'Employé Intercommunal en 2019 : délibération
6. Dépassements et réductions 2018 des heures de l'employé intercommunal : délibération
7. Engagement des investissements à hauteur de 25% : délibération
8. Première discussion autour des investissements 2019
9. Indemnités des élus 2019 : délibération
10. Ratification de la convention de prêt du local de l'Office de tourisme du Haut-Doubs : délibération
11. Questions diverses :
 - ERP école
 - Convention tri-partite Paroisse/Syndicat/Archevêché

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Syndical de novembre 2018.

Le Procès-Verbal de la séance du 29 novembre 2018 est adopté par les Conseillers.

2. Point sur l'excédent dégagé

Après vérification des comptes, le Syndicat dégagerait pour 2019 un excédent de 119833.48 qui sera reporté en fonctionnement.

3. Méthode de Calcul du BP 2019 (avec nombre d'habitants INSEE et nombre d'élèves au 1^{er} janvier) :

Le Président invite le conseil syndical à se prononcer sur la méthode de calcul du Budget 2019

Il rappelle que les budgets du Gymnase, du Cimetière, de l'Abbaye, de l'Employé Communal, du Secrétariat, du Ménage dans les bâtiments et des emprunts liés à ces activités sont déterminés par la population totale calculée par l'INSEE pour chaque commune au 1^{er} janvier 2019.

Il rappelle que le budget de l'Ecole et de la masse salariale du transport scolaire sont déterminés par le nombre d'élèves issu de chaque commune scolarisé au 1^{er} janvier 2019.

Il rappelle que l'emprunt pour la nouvelle école est réparti par nombre d'élève issu de chaque commune à la rentrée 2019 sans prendre en compte la commune d'Hauterive-La-Fresse qui a remboursé sa part par anticipation en 2008.

Il rappelle que l'emprunt pour le remplacement des fenêtres de l'Ecole contracté en 2015 est réparti par nombre d'élève issu de chaque commune à la rentrée 2019.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat :

DECIDE à l'unanimité de fixer la méthode de calcul du BP 2019 suivante :

Budget Gymnase, Abbaye, Secrétariat, Cimetière
Employé Communal, Emprunts liés aux activités

COMMUNES	Nbre HAB INSEE	% de répartition
LA LONGEVILLE	817	43.53%
VILLE-DU-PONT	314	16.73%
MONTBENOIT	410	21.84%
HAUTERIVE	228	12.15%
MONTFLOVIN	108	5.75%
TOTAUX	1877	100%

Budget Ecole,

COMMUNES	Nbre d'élèves 2019-2020	% de répartition
LA LONGEVILLE	115	49.57%
VILLE-DU-PONT	26	11.21%
MONTBENOIT	38	16.38%
HAUTERIVE	30	12.93%
MONTFLOVIN	23	9.91%
TOTAUX	226	100%

Au 1^{er} janvier il y a 2 enfants issus de communes extérieures. Ils sont pris en charge par le Syndicat.

4. Examen de la proposition d'emprunt pour la chaudière de l'Abbaye.

Une réunion a eu lieu avec les Vice-Présidents pour étudier les 3 offres du Crédit Agricole dont voici la synthèse :

	Pourcentage de répartition retenu (2019)	15 ans - taux d'intérêt 1,79%			20 ans - taux d'intérêt à 1,99%			25 ans - taux d'intérêt à 2,09%		
		2019	2020	SUR CREDIT TOTAL	2019	2020	SUR CREDIT TOTAL	2019	2020	SUR CREDIT TOTAL
BUDGET A REPARTIR (Intérêts + Capital)	100%	3 389,34 €	6 778,68 €	101 680,20 €	2 702,52 €	5 405,04 €	108 101,11 €	2 289,88 €	4 579,76 €	114 494,02 €
Hauterive-la-Fresse	12,15%	411,80 €	823,61 €	12 354,14 €	328,36 €	656,71 €	13 134,28 €	278,22 €	556,44 €	13 911,02 €
La Longeville	43,53%	1 475,38 €	2 950,76 €	44 261,39 €	1 176,41 €	2 352,81 €	47 056,41 €	996,78 €	1 993,57 €	49 839,25 €
Montbenoit	21,84%	740,23 €	1 480,46 €	22 206,96 €	590,23 €	1 180,46 €	23 609,28 €	500,11 €	1 000,22 €	25 005,49 €
Montflovain	5,75%	194,89 €	389,77 €	5 846,61 €	155,39 €	310,79 €	6 215,81 €	131,67 €	263,34 €	6 583,41 €
Ville-du-Pont	16,73%	567,04 €	1 134,07 €	17 011,10 €	452,13 €	904,26 €	18 085,32 €	383,10 €	766,19 €	19 154,85 €

Le Président et les Vice-Présidents partaient sur un emprunt à 20 ans avec cette même banque en raison de son implication auprès de l'Abbaye de Montbenoit.

Le Conseil serait plus favorable à un emprunt sur 15 ans mais le taux est élevé, le Conseil Syndical demande au bureau de le renégocier pour aller vers du 1,5%. Pour renégocier il faut aller voir d'autres banques.

L'acompte de 24000 € doit être payé au plus vite, la trésorerie du Syndicat le permet

Par ailleurs, concernant la chaudière, il faut nommer ET former des personnes habilité à mettre en la mettre en route . Il est proposé :

- L'employé intercommunal
- Simon Marguet
- 1 responsable du Syndicat.

5. Répartition des heures de l'employé intercommunal pour 2019

HEURES 2019	SYNDICAT en H	HAUTERIVE LA FRESSE en H	LA LONGEVILLE en H	MONTBENOIT en H	MONTFLOVIN en H	VILLE DU PONT en H
HEURES PREVUES	747	90	400	200	0	170

NDLR : Pour 2019 le taux horaire TTC de l'employé intercommunal est de 23.05€/h à ce jour.

La répartition des heures de l'employé intercommunal pour 2019 est adoptée à l'unanimité

6. Bilan 2018 des heures de l'employé intercommunal

BILAN 2018	SYNDICAT en H	HAUTERIVE LA FRESSE en H	LA LONGEVILLE en H	MONTBENOIT en H	MONTFLOVIN en H	VILLE DU PONT en H
HEURES PREVUES	745	90	400	220	10	170
TOTAL EFFECTUÉ PAR COMMUNES	936	65.5	299	205	0	184
BILAN DU COMPTEUR	116	-24.5	-101	-15	0	+14
	dépassement	remboursement	remboursement	remboursement		dépassement

NDLR : Pour 2018 le taux horaire TTC de l'employé intercommunal est de 23.05€/h

M. De Gribaldy, de Ville-du-Pont remarque que pour la première année où il a été décidé que les dépassements d'heures seraient payants, seule Ville-du-Pont dépasse légèrement son quotat d'heures, toutes les autres communes respectent leurs engagements, ce qui n'était pas le cas auparavant. M. Chevènement, de La Longeville, indique que la commune prévoit toujours beaucoup d'heures mais que le manque de neige en hiver 2018 a fait que l'employé intercommunal n'a quasiment pas fait de déneigement, ce qui ne sera probablement pas le cas en 2019 vu la météo.

Les régularisations d'heures pour 2018 sont adoptées à l'unanimité

7. Engagement des investissements 2019

Le Président invite le conseil syndical à se prononcer sur l'engagement des Investissement 2018 à hauteur de 25% en attente du BP 2018 voté en mars. L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat DECIDE à l'unanimité d'engager les investissements 2018 à hauteur de 25%.

8. Première discussion autour des investissements 2019

Le Bureau signale un problème avec les investissements de l'Abbaye : le Syndicat a avancé des fonds à hauteur de 29000€, mais n'a pas de retour des subventions. Une réunion doit avoir lieu lundi avec la Communauté de Communes pour faire le point. La question de la stabilité des sols se pose. Malgré l'étude qui a été faite, une déformation du pilier apparaît nettement. Aucune stabilisation du sol n'est prévue.

Concernant le changement de la porte de la chaufferie : l'investissement est accepté, mais il est nécessaire d'attendre la commission de sécurité avant d'investir.

Concernant la demande de l'école pour des « TDI » ou tableaux interactifs. Si ce type de matériel n'apparaît pas d'un prime abord nécessaire pour une école de primaire, il est préconisé de demander au Conseil d'Ecole une étude : à quoi cela sert, combien cela coûte, pour quelle utilisation. Des TDI ont été posés à l'école d'Arçon et de Grand'Combe Chateleu, quel retour les écoles en ont-elles ?

Concernant l'ERP, il apparaît judicieux de commencer par faire un agenda concernant un premier bâtiment, l'Ecole. Des devis de mise en conformité peuvent être lancés un budget de 10000€ réservé.

Concernant l'étude pour la chaudière de l'école : cette étude pourrait permettre d'anticiper des demandes à venir de subventions pour changer cette chaudière. L'étude va donc être engagée cette année.

Concernant le mur de l'ancien cimetière qui s'effondre : des devis vont être demandés à Vetter (Goux les Usiers) et Mourot (Gilley).

9. Changement d'indice des indemnités des élus du Syndicat

Monsieur le Président rappelle que les délibérations du 25/06/2014 et du 25/01/2017, fixant les indemnités du Président, des Vice-Présidents. Celles-ci se rapportaient à l'indice 1015 puis 1022 de la fonction publique territoriale.

Les décrets n°2017-1736 et n°2017-1736 du 21 décembre 2017 relatifs aux indices des élus des EPCI stipulent qu'à compter du 1er janvier 2019, le nouvel indice brut terminal de la fonction publique territoriale est 1027. Celui-ci est applicable aux indemnités des élus locaux en lieu et place de l'indice 1022.

En conséquence, le Conseil Syndical doit délibérer pour faire expressément référence à l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur.

10. Ratification de la convention pour le prêt du local à l'Office de Tourisme

Monsieur le Président rappelle que l'Office de Tourisme de Montbenoît a été transféré à l'Office de Tourisme du Haut-Doubs depuis le 01/01/2019. Le local qu'ils occupent appartient au Syndicat du Pays de Montbenoît et il a toujours été mis gracieusement à disposition. Le Président propose que cette mise à disposition gratuite continue et soit donc transférée à l'Office de Tourisme du Haut-Doubs. Une Convention de mise à disposition est passée entre le propriétaire et l'occupant. Cette Convention est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

11. Questions diverses

La réunion avec l'archevêché et la paroisse n'a toujours pas eu lieu concernant la répartition des charges de l'Abbaye. La date est à re-fixer.

Une réunion est organisée pour travailler sur la régie de recette des visites de l'Abbaye le 11 mars prochain à 10h. Elle réunit l'Office de Tourisme, les Amis de l'Abbaye et le Syndicat du Pays de Montbenoît et a pour objectif d'assurer à chacun des acteurs autour de la table, la place financière qui lui revient dans cette gestion et une optimisation de la gestion financière.

La séance est levée à 23h

Le Président

Gilles MAGNIN-FEYSOT